

## **Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de formation continue de l'ENS de Lyon**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, par consultation électronique du 6 au 31 mai 2021, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de formation continue telle qu'annexée à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 12*

*Nombre de voix défavorables : 6*

*Nombre d'abstentions : 3*

### **Article 2.**

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 18 mai 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon  
  
Jean-François PINTON

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de formation continue de l'ENS de Lyon

#### 1. Tarification applicable aux reprises d'études :

Les frais de formation continue s'appliquent par année d'inscription et en complément des droits de scolarité obligatoires. Ils sont nets de taxe.

Dans le cadre d'une prise en charge par un employeur ou un organisme financeur, un devis, établi sur la base du volume horaire du parcours concerné, est systématiquement fourni au stagiaire.

En l'absence de prise en charge par un tiers, le tarif forfaitaire, couvrant le conventionnement, l'accompagnement administratif et les aménagements pédagogiques spécifiques, est appliqué.

#### 1.1. Reprises d'études en master

<b>Masters</b>	<b>Frais de formation continue pour un stagiaire intégralement pris en charge</b> - <b>Tarification horaire</b>	<b>Frais de formation continue pour un stagiaire non pris en charge</b> - <b>Tarification forfaitaire</b>
Toutes mentions et tous parcours sauf FEADÉP*	15 € / heure	1 250 €
Parcours FEADÉP* toutes disciplines	10 € / heure	1 250 €

\* Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel

**1.2. Reprises d'études en doctorat**

<b>Doctorat</b>	<b>Frais de formation continue pour un stagiaire intégralement pris en charge</b> - <b>Tarification horaire</b>	<b>Frais de formation continue pour un stagiaire non pris en charge</b> - <b>Tarification forfaitaire</b>
Toutes disciplines	20 € / heure	1 250 €

**2. Tarification applicable aux formations en langues :**

<b>Type de formation</b>	<b>Tarif pour un stagiaire intégralement pris en charge</b>	<b>Tarif pour un stagiaire non pris en charge</b>
Cours de langue d'un semestre	25 € / heure	13 € / heure
Cours de langue de deux semestres	20 € / heure	11 € / heure
Cours individuel	120 € / heure	50 € / heure
Certification Bright (toutes langues)	150 €	150 €

*Tarifs nets de taxe.*

**3. Tarification applicable au diplôme « Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales (Niveau 1 - Fonction B), application aux modèles rongeurs et lagomorphes en recherche biomédicale » (diplôme inter-établissements ENS de Lyon - Université Claude Bernard Lyon 1) :**

<b>Statut</b>	<b>Tarif</b>
Salarié du secteur privé	1 950 €
Personnel des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou d'enseignement supérieur et de recherche	1 250 €
Doctorant, post-doctorant, demandeur d'emploi non pris en charge	600 €
Formation sur mesure	35 € / heure

*Tarifs nets de taxe.*

#### 4. Tarification applicable aux formations de l'Institut français de l'éducation

Type de formations	Tarif par journée
Stages de formation de formateurs	300 €*

*\*Les personnels relevant des Ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et les étudiants sont exonérés de frais d'inscription.*

*Tarif net de taxe.*

#### 5. Tarification applicable aux demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) et des acquis professionnels et personnels (VAPP)

Étapes	Tarif
Examen d'une demande de VAPP	200 €*
Étude de faisabilité de VAE	200 €
Accompagnement méthodologique et pédagogique à la VAE (facultatif)	1 200 €
Organisation du jury de VAE	1 000 €

*\*Les demandes de VAPP déposées dans le cadre des reprises d'études en master à l'ENS de Lyon sont exonérées de frais.*

*Tarifs nets de taxe et communs à l'ensemble des universités de la Région Auvergne Rhône Alpes.*